

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°41 du 23 octobre 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°7

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade territoriale de Sant-Loup-Lamairé (Deux-Sèvres).

Du 21 septembre 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Saint-Loup-Lamairé (Deux-Sèvres).

Du 21 septembre 2009

NOR D E F G 0 9 5 2 4 0 3 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°41 du 23 octobre 2009, texte 7.

Art. 1er. La brigade territoriale de Saint-Loup-Lamairé (Deux-Sèvres) est dissoute à compter du 1^{er} décembre 2009. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales d'Airvault et Thénezay (Deux-Sèvres) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Airvault et Thénezay exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Airvault	Airvault	Assais-Les-Jumeaux
	Availles-Thouarsais	Airvault
	Boussais	Availles-Thouarsais
	Irais	Boussais
	Marnes	Le Chillou
	Saint-Géneroux	Irais
	Saint-Jouin-de-Marnes	Louin
		Maisontiers
		Marnes
		Saint-Géneroux
		Saint-Jouin-de-Marnes
		Saint-Loup-Lamairé
		Tessonnière
Saint-Loup-Lamairé	Assais-Les-Jumeaux	(dissolution)
	Gourgé	
	Le Chillou	
	Louin	
	Maisontiers	
	Saint-Loup-Lamairé	
	Tessonnière	
Thénezay	Aubigny	Aubigny
	Doux	Doux
	La Ferrière-en-Parthenay	La Ferrière-en-Parthenay
	La Peyratte	Gourgé
	Lhoumois	La Peyratte
	Oroux	Lhoumois
	Pressigny	Oroux
	Saurais	Pressigny
	Thénezay	Saurais
		Thénezay